



AMBASSADE DE SUISSE  
EN INDONÉSIE

DJAKARTA, le 11 décembre 1974

23, Djl. Latuharhary S. H.  
Téléphone: 47921 et 47922  
Heures de réception 9-12 h

Réf.:

771.1.  
512.28. - RV/ga

an	WP	WA	JZ	CG	G1	13	a/a
Date	6.12	13.12	18.12	19.12	23.12	26	
Visa	WP	WA	73	CG		17	CC
EPD			1612.74			15	
Ref.	t. 311-Indonesien						

Au Délégué  
à la Coopération technique  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

*ich kann mich dieser  
Argumentation weitgehend  
anschließen  
mit auch! JY WP*

Coopération technique en Indonésie

Monsieur l'Ambassadeur,

- 1) Je suis préoccupé depuis un certain temps déjà par l'évolution de la philosophie de l'aide suisse en faveur de l'Indonésie. En effet, à la suite de la crise énergétique en général et des hydrocarbures en particulier, une tendance à mon avis injustifiée se fait jour qui consiste à mettre plus ou moins au même niveau l'ensemble des pays producteurs de pétrole. Je saisis bien sûr parfaitement l'argumentation du Conseil fédéral et de la coopération technique qui pousse à aggraver les conditions de notre aide voire à la supprimer totalement à certains pays qui tirent de leurs ressources pétrolières des sommes considérables, ou du moins suffisantes à leur développement. Il me paraît aussi juste que les moyens financiers restreints dont dispose la Confédération pour lutter contre le sous-développement dans le monde soient en priorité dirigés vers les pays qui en ont le plus grand besoin.

Cependant, le fait pour un pays d'avoir du pétrole ne signifie pas automatiquement que tous ses problèmes soient résolus et son développement économique assuré. Pour se faire une idée exacte des circonstances qui président aux destinées d'un pays, il faut tenir compte de bien d'autres facteurs encore et ceci est particulièrement vrai pour l'Indonésie.

- 2) Comme je l'ai relevé dans mon rapport économique d'octobre 1974 "Indonésie, principaux développements économiques" (une copie de ce rapport a été envoyé à la CT, Section Asie), le revenu par tête d'habitant, en dépit des revenus pétroliers, se situe aux environs

- 2 -

de 100 dollars US par année pour une population de 130 millions d'habitants dont l'accroissement annuel est de 2,3 à 2,5 %. Ce chiffre de 100 dollars situe ainsi l'Indonésie parmi les pays les plus pauvres du monde.

Or les devises nettes tirées du pétrole par l'Indonésie, compte tenu des coûts de production, des participations des compagnies étrangères et de l' "operating income" atteignent en millions de dollars

<u>1971/72</u>	<u>1972/73</u>	<u>1973/74</u>	<u>1974/75</u> (estimation)
204	339	641	2436

Pour l'année budgétaire 1974/75 (1er avril - 31 mars) l'explosion des prix du pétrole (calculés sur 11,8 dollar le baril) n'aura fait progresser que de 18 dollars le revenu annuel per capita. Pour appréciable qu'il soit, ce chiffre n'a toutefois en soi rien de spectaculaire! De plus, il faut tenir compte d'une distribution hélas très partielle de ces revenus qui soit s'investissent pour l'essentiel à Java, soit remplissent les poches de quelques privilégiés, soit enfin servent au remboursement à court terme des dettes considérables contractées par la Compagnie nationale de pétrole.

- 3) Les réserves en hydrocarbure de l'Indonésie, comparées à d'autres pays du Moyen-Orient, sont relativement minces. On les évalue à 2 % seulement des réserves mondiales connues. L'Indonésie produit environ 1,4 millions de barils par jour pour 130 millions d'habitants (statistique juin 1974) ce qui est à mettre à relation avec:

	<u>millions de barils</u> <u>par jour</u>	<u>millions d'habitants</u>
Arabie Saoudite	8,57	7,7
Iran	5,8 - 6	28
Kuwaït	3,02	0,732
Libye	2,2	1,9
Nigeria	2,2	66
Iraq	2,16	9,4
Algérie	1,05	13

*Ce chiffre n'a aucun intérêt personnel, mais, par la même occasion, permet de financer un programme de développement substantiel.*

- 3 -

- 4) L'argumentation politique justifiant une nouvelle stratégie d'aide suisse à l'égard des pays producteurs ne me semble pas pertinente en ce qui concerne l'Indonésie. En effet ce pays a toujours été un élément modérateur dans l'OPEC et ne s'est pas montré solidaire de l'embargo décidé par les pays arabes. Au contraire! Jakarta s'est en effet efforcé d'augmenter la production de son brut pour répondre à la pénurie mondiale. Cette politique a cours encore à l'heure actuelle et il devrait en être tenu compte me semble-t-il dans notre politique d'aide.
- 5) A l'aurore de son second plan quinquennal lancé le premier avril 1974, nul doute que l'Indonésie ait grand besoin de la technologie étrangère et de ressources financières. Ceci est dit et répété par toutes les délégations indonésiennes intervenant dans les enceintes des organisations internationales et ces déclarations correspondent, à mon sens, à la vérité. Car les problèmes à résoudre sont graves et poignants: 15 millions de gens totalement (5 millions) ou partiellement au chômage sur un marché du travail de 40 millions de personnes; importations considérables de biens alimentaires, pénurie grave d'engrais, accroissement inquiétant de la population compte tenu d'une mortalité infantile de plus de 50 %, trous béants dans le système de formation du pays, etc.
- 6) A la Suisse qui aime le Sonderfall, l'Indonésie, justement, devrait être traitée comme telle parmi les pays producteurs de pétrole. Elle devrait échapper pour les raisons expliquées ci-dessus et pour bien d'autres encore aux mesures de durcissement de notre aide adoptées récemment à l'endroit des pays producteurs. Revenant d'un voyage en Thaïlande, je trouverais par exemple injustifié si des conditions plus avantageuses étaient accordées à ce pays, qui a un revenu per capita d'environ 250 US \$, que celles octroyées à l'Indonésie dont le développement général est un des plus bas de la région.
- 7) A la suite du rapport du 18 octobre de l'Ambassadeur Feller sur son entrevue avec le Dr. Ibnu Sutowo, président de la Compagnie nationale indonésienne des pétroles "Pertamina", je désire attirer aussi l'attention de la Division du commerce sur cette lettre dont elle reçoit copie. Il faudrait dans la mesure du possible éviter de mettre en danger le good will réel que la Suisse possède actuellement en Indonésie.

pas relevant!

- 4 -

Je serais heureux d'avoir vos réactions à cette lettre dont le contenu à mes yeux revêt d'autant plus d'importance à la suite des résultats de la votation du 8 décembre dernier sur l'augmentation des impôts fédéraux.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE SUISSE



(Reverdin)

Copie est adressée

- à la Division du commerce, DFEP, 3003 Berne
- à M. l'Ambassadeur Dr. Klaus Jacobi, délégué aux accords commerciaux, Division du Commerce, DFEP, 3003 Berne